

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 10 MARS 2006

Afférents au Comité Syndical	182
En exercice	182
Qui ont pris part à la délibération	101

L'an deux mille six

et le : 10 mars

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation

28 février 2006

Nombre de Membres présents : 101

Date d'affichage

28 février 2006

Monsieur Daniel SERVAIS est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2005 DU  
BUDGET PRINCIPAL**

**VOTE :**

**POUR : 101**

**CONTRE : 0**

**DELIBERATION  
N° 2006/03**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005 DU  
BUDGET PRINCIPAL**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 10 mars 2006 le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 694.034,87 € se décomposant de la façon suivante :

- service Administration Générale :	0
- service Electrification Rurale :	695.322,54 €
- service Eclairage Public :	- 1.287,67 €
	-----
	<b>694.034,87 €</b>

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 25.632,72 € se décomposant de la façon suivante :

- service Administration Générale :	24.461,18 €
- service Electrification Rurale :	- 14.679,39 €
- service Eclairage Public :	15.850,93 €
	-----
	<b>25.632,72 €</b>

Décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget les résultats comme suit :

.../...

.../...

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 694.034 € se décomposant  
comme suit :

- service Electrification Rurale	: 695.322 €
- service Eclairage Public	: - 1.288 €
	-----
	694.034 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 10 mars 2006